

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 16 juin 2021**

Envoyé en préfecture le 17/06/2021

Reçu en préfecture le 17/06/2021

Affiché le

ID : 011-211100524-20210616-PV160621-DE



L'an deux mille vingt-et-un le seize juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Yannick DUFOUR-LORIOLE, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Monsieur Olivier BOURJADE ; Madame PECH Pierrette ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Madame Pascale MARTINEZ ; Monsieur JUST Stéphane ; Monsieur JAMBERT Mathieu ; Monsieur LAFFON Gilles ;

Absents excusés :

Secrétaire : Madame BONNAFOUS Virginie ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation conseil municipal du 19 mai 2021
- Renouvellement contrat des services publics d'eau et d'assainissement – Election des membres de la commission de délégation de service public
- Rapport de l'eau et l'assainissement – Année 2020
- Création emploi non permanent – Accroissement saisonnier d'activité
- Délibération modificative M14 n°1
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 19 mai 2021

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 19 mai 2021.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement contrat des services publics d'eau et d'assainissement – Election des membres de la commission de délégation de service public

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que la commission de délégation de service public relative à l'eau et l'assainissement de la commune de Brosses et Villaret doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code général des collectivités territoriales). Cette commission est présidée par Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick.

ELECTIONS DES TITULAIRES :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
➤ Olivier BOURJADE	➤	➤
➤ Pascale MARTINEZ	➤	➤
➤ Gilles LAFFON	➤	➤

Il est procédé au scrutin :

	Liste 1	Liste 2	Liste 3
Nombre de voix	10		

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

Membres titulaires
➤ Olivier BOURJADE
➤ Pascale MARTINEZ
➤ Gilles LAFFON

ELECTIONS DES SUPPLEANTS :

Les listes déposées dans les conditions fixées par délibération antérieure sont les suivantes :

Liste 1	Liste 2	Liste 3
➤ Stéphane JUST	➤	➤
➤ Jean-Louis PETERMANN	➤	➤
➤ Pierrette PECH	➤	➤

Il est procédé au scrutin :

	Liste 1	Liste 2	Liste 3
Nombre de voix	10		

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

Membres suppléants	
➤	Stéphane JUST
➤	Jean-Louis PETERMANN
➤	Pierrette PECH

Rapport de l'eau et l'assainissement – Année 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2020 relatif à la qualité et au prix des services de distribution publique d'eau potable et d'assainissement de la commune. Ce rapport est conforme à la loi n°95-101 du 2 février 1995 et de son décret d'application 2005-236 du 14 mars 2005.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de l'eau et l'assainissement 2020.

Création emploi non permanent – Accroissement saisonnier d'activité

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois soit du 01^{er} juillet 2021 au 31 août 2021. Cet emploi pourra être sur deux périodes : du 1^{er} juillet au 31 juillet, et un autre du 1^{er} août au 31 août 2021.

L'agent assurera les fonctions d'adjoint technique **à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.**

Délibération modificative M14n°1

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une révision de crédits doit être effectuée:

Désignation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
673/67	0.00	0.00	+500.00	500.00
022 (dépenses imprévues)	10 410.47	- 500.00	0.00	9 910.47

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les révisions de crédits indiqués ci-dessus.

Questions diverses :

- Idée de l'organisation d'un apéritif républicain le 14 juillet 2021 à 11h30 sur la place du Villaret. Voir avec le comité des fêtes si possible qu'ils nous mettent à disposition les toilettes sèches.
- Rappel passage de la commission département de fleurissement le mardi 22 juin à 16h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal est clos à 19h35.

Le secrétaire

Monsieur le Maire


